



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2025

### Présents

Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat,  
Madame GOBLET, Vice-Présidente de Tours Métropole Habitat

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,  
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame  
MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON,  
Administrateurs.

### Excusés

Monsieur BRIMOU, dont le pouvoir a été attribué à Mme BLUTEAU,  
Monsieur THOMAS.

### Absents

Monsieur ARNOULD, Monsieur LECONTE, Madame MOSNIER, Monsieur VALLET et le Syndicat CGT

### Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat  
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,  
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,  
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,  
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,  
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,  
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,  
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des  
Solidarités d'Indre-et-Loire,  
Madame GUERREIRO-DA-COSTA, JEANDROT, Adjointe de Chef de service Habitat et Construction à la  
Direction Départementale des Territoires,  
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de Tours Métropole Habitat

**Présidence de Monsieur DENIS, Président**

## PARCAY MESLAY – RESIDENCE LA LOGERIE : FIXATION DU PRIX DU LOYER ET INTEGRATION DANS LA GRILLE D'IMMEUBLES

(G/100)

Le Directeur Général et la Directrice Gestion Locative indiquent au Conseil d'Administration que l'Office va prochainement réceptionner l'opération LA LOGERIE située 2, 4, 6, 8, 10 et 12 rue François et Jean Tulasne à PARCAY-MESLAY, financée par l'intermédiaire de Prêt Locatif Social (PLS).

Cette opération comprend 6 logements individuels accolés : 4 Types 4 et 2 Types 3

Après avoir effectué l'étude d'équilibre de gestion de cette opération, le Directeur Général propose de fixer le prix du loyer PLS à 9.71 €/m<sup>2</sup> SU (corrélé par le coefficient de structure) correspondant au loyer maximum de la convention APL :

Typologie	Financement	Surface Habitable	Surface Utile	Loyer (hors jardin / stationnement)
T4	PLS	86.19 m <sup>2</sup>	86.19 m <sup>2</sup>	836.90 €
T3	PLS	66.55 m <sup>2</sup>	66.55 m <sup>2</sup>	646.20 €
T4	PLS	85.47 m <sup>2</sup>	85.47 m <sup>2</sup>	829.91 €
T4	PLS	86.19 m <sup>2</sup>	86.19 m <sup>2</sup>	836.90 €
T3	PLS	66.55 m <sup>2</sup>	66.55 m <sup>2</sup>	646.20 €
T4	PLS	85.47 m <sup>2</sup>	85.47 m <sup>2</sup>	829.91 €

Compte tenu de la situation de cette opération et de sa qualité intrinsèque, il est proposé de l'intégrer dans la catégorie I du classement du patrimoine de la Convention d'Utilité Sociale.

Chaque maison dispose d'un jardin d'une surface comprise entre 19 et 41 m<sup>2</sup> et d'une place de stationnement aérienne privative.

Le loyer des jardins d'une surface inférieur à 20 m<sup>2</sup> est fixé à 10 €, et à 20 € pour les jardins d'une surface supérieure.

Le loyer de la place de stationnement est fixé à 11 €.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, d'accepter les prix de loyers ainsi indiqués et d'intégrer cette opération dans la catégorie I de la grille d'immeubles.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 19/09/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
Grégoire SIMON**